

LETTRE D'ENTENTE

-ENTRE-

Le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (le SGPUM)

-ET-

L'Université de Montréal (l'Université)

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente no. 7 prend fin le 31 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que les parties seront bientôt en négociation pour le renouvellement de la convention collective 2017-2022;


CONSIDÉRANT la prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2023 de la lettre d'entente no. 7, prolongation déjà convenue entre les parties le 6 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que les parties désirent que les professeurs puissent continuer à bénéficier des avantages prévus à la lettre d'entente no. 7 au-delà du 1^{er} juin 2023 ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante de la présente ;**
- 2. La lettre d'entente no. 7 est prolongée exceptionnellement jusqu'au 1^{er} juin 2024 inclusivement ou jusqu'à la date de signature de la prochaine convention collective entre le SGPUM et l'Université, selon la première éventualité;**

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL LE 23 novembre 2022



**Représentant de l'Université
Jean-Pierre Blondin, Vice-recteur adjoint
aux affaires professorales**



**Représentant du SGPUM
Fasal Kanouté
Présidente du SGPUM**